REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-progrès



MINISTERE DE LA JUSTICE

Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants

Tél. 20 35 13 98 Email: anltpniger@gmail.com Avenue des Djermakoye Niamey/Niger



STATISTIQUES ADMINISTRATIVES SUR LA TRAITE DES PERSONNES ET LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS AU NIGER DES ANNEES 2019 ET 2020

Edition 2022

Avec l'appui technique de la Direction des Statistiques







Table des matières

I.]	LISTE DE TABLEAUX	ii
II.	LISTE DES GRAPHIQUES	iv
III.	SIGLES ET ABREVIATIONS	v
INTR	RODUCTION	1
IV. (CONTEXTE DE LA MISSION	2
	RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION DE LECTE	3
A.	Objectif général de la mission	3
В.	Objectifs Spécifiques	
C.	Résultats Attendus	
VI.	FORMATION ET COLLECTE DES DONNEES	
A.	De l'amélioration de support de collecte	
В.	De la formation des membres de la mission de collecte des données	
C.	De la collecte des données	
D.	Exploitation de la base des données,	
E.	Analyse des données et rédaction du rapport	
	ESULTATS DE LA COLLECTE DES DONNEES 2019 et 2020	
	RESENTATION DES DONNEES DE 2019	
	1. Tribunaux	
	2. Gendarmerie	
	3. La Police Nationale	
	 Directions régionales et départementales de la promotion de la femme et de la protection de l'enfa 23 	
	5. Organisations de la société civile (OSC)	
	6. Présentation des données du centre d'accueil et de protection de victimes de traite de Zinder PRESENTATION DES DONNEES DE 2020	
	1. Tribunaux	
	2. Gendarmerie	
	3. Police Nationale	
	4. Directions régionales et départementales de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant	
	5. Organisations de la société civile	
	ES DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES	
	ECOMMANDATIONS	
	CLUSION	
	EXES	
	EXE 1:	
	EXES 2 : FICHE DE COLLECTE DES DONNEES TRAITE DES PERSONNES ET TRAFI	
	CITE DE MIGRANTS	C 53

I. LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Effectif des auteurs déférés et poursuivis de la traite des personnes et du trafic illicit
de migrants en 2019
Tableau 2 : Effectif des auteurs de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants jugé
et condamnés en 2019
Tableau 3 : Effectif des auteurs déférés, poursuivis, jugés et condamnés pour traite de
personnes et trafic illicite de migrants par TGI et TI du ressort de l'année 2019
Tableau 4 : Tranche d'âge des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants d
l'année 2019
Tableau 5 : Niveau d'instruction des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite d migrants de l'année 2019
Tableau 6 : Effectif des auteurs déférés pour traite des personnes par nationalité de l'année 201
Tableau 7 : Destination des auteurs déférés pour traite des personnes de l'année 2019 1
Tableau 8 : Effectif des victimes de la traite des personnes et de migrants objets de trafic pa infraction de l'année 2019
Tableau 9 : Tranche d'âge des victimes de traite des personnes et du trafic illicite de migrant de l'année 2019
Tableau 10 : Niveau d'instruction des victimes de traite des personnes et des migrants objets d l'année 2019
Tableau 11 : Nationalité des victimes de traite des personnes de l'année 2019 1
Tableau 12 : Nationalité des migrants objets du trafic de l'année 2019 1
Tableau 13 : Destination des migrants objets du trafic de l'année 2019 1
Tableau 14 : Situation des auteurs de la traite des personnes
Tableau 15 : Situation des auteurs du trafic illicite de migrants en 2019
Tableau 16 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par natur
d'assistance en 2019.
Tableau 17 : Situation des migrants objets de trafic enregistrés et par nature d'assistance e 2019
Tableau 18 : Situation des auteurs de la traite des personnes arrêtés en 2019 par la Polic Nationale
Tableau 19 : Situation des auteurs du trafic illicite de migrants arrêtés par la Police National
en 2019
Tableau 20 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par natur
d'assistance en 2019
Tableau 21 : Trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains
Tableau 22 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées auprès des service
de la promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et par nature d'assistance en 201
2
Tableau 23 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées par natur d'assistance par les OSC en 2019
Tableau 24 : Situation des migrants objets de trafic enregistrés par nature d'assistance par le
OSC en 2019
Tableau 25 : Effectif des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants déféré
et poursuivis en 2020.

Tableau 26 : Effectif des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants jugés et
condamnés en 2020
Tableau 27 : Effectif des auteurs déférées, poursuivies, jugées et condamnées pour fait de traite
des personnes et trafic illicite de migrants par TGI et TI du ressort en 202028
Tableau 28 : Tranche d'âge des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants
en 2020
Tableau 29 : Niveau d'instruction des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de
migrants en 2020
Tableau 30 : Effectif des auteurs déférés pour traite de personnes par nationalité en 2020 31
Tableau 31 ; Destination des auteurs de traite des personnes en 202031
Tableau 32 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants par nationalité en 2020 32
Tableau 33 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants selon les destinations 32
Tableau 34 : Effectif des victimes de la traite des personnes et de migrants objets de trafic par
infraction en 2020
Tableau 35 : Tranche d'âge des victimes de traite des personnes et du trafic illicite de migrants
en 2020
Tableau 36 : Niveau d'instruction des victimes de traite des personnes et migrants objets de
trafic en 2020
Tableau 37 : Nationalité des victimes de traite des personnes en 2020
Tableau 38 : Destination des victimes de traite des personnes en 2020
Tableau 39 : Nationalité des migrants objets du trafic en 2020
Tableau 40 : Destination des migrants objets du trafic en 2020
Tableau 41 : Situation des auteurs de la traite des personnes en 2020
Tableau 42 : Situation des auteurs du trafic illicite de migrants en 2020
Tableau 43 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par nature
d'assistance en 2020
Tableau 44 : Situation des migrants objets de trafic enregistrés et par nature d'assistance en
2020
Tableau 45 : Situation des auteurs de la traite des personnes arrêtés en 2020 par la Police
Nationale
Tableau 46 : Situation des auteurs du trafic illicite de migrants arrêtés en 2020 par la Police
Nationale
Tableau 47 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par nature
d'assistance en 2020
Tableau 48 : Situation des migrants objets du trafic selon les assistances reçues en 2020 43
Tableau 49 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées auprès des services
de la promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et par nature d'assistance en 2020
44
Tableau 50 : Situation des migrants objets de trafic enregistrées auprès des services de la
promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et par nature d'assistance en 2020 45
Tableau 51 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées par nature
d'assistance par les OSC en 2020
Tableau 52: Situation des migrants objets de trafic enregistré par nature d'assistance par les
OSC en 2019
40 CH 2017

II. LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique	1 : Répartition des signalements de cas	8
Graphique	2 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants par nationalité de l'ann	née
2019		. 12
Graphique	3 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants selon les destinations	de
l'année 201	9	.12
Graphique	4 : Actes de traite des personnes de l'année 2019	. 17
Graphique	5 : Moyens de la traite de l'année 2019	. 17
Graphique	6 : Actes du trafic illicite de migrants	.18
Graphique	7 : Relation auteurs du trafic-migrants	.18
Graphique	8 : Migrants objets de trafic selon les assistances reçues en 2019	. 22
Graphique	9 : Répartition des signalements de cas	. 28
Graphique	10 : Actes de traite des personnes en 2020	. 37
Graphique	11 : Moyens de la traite en 2020	. 38
Graphique	12 : Actes du trafic illicite de migrants en 2020	. 38
Graphique	13 : Relation auteurs du trafic illicite-migrants objets de trafic en 2020	. 39
Graphique	14 : Répartition des victimes par âge	47

III. SIGLES ET ABREVIATIONS

ANDDH Association Nigérienne pour la Défense de Droits de l'Homme

ANLTP/TIM Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic

Illicite des Migrants

CNCLTP/TIM Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des

Personnes et le Trafic Illicite de Migrants

DD/PF/PEDirection Départementale de la Promotion de la Femme et de la Protection

de l'Enfant

DR/PF/PE Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection

DS Direction des Statistiques

DST Direction de la Surveillance du Territoire

OIM Organisation Internationale pour les Migrations

ONG Organisations Non Gouvernementales

ONUDC Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime

OSC Organisations de la Société Civile
TGI Tribunaux de Grande Instance

TGI/HC Tribunal de Grande Instance Hors Classe

TI Tribunaux d'Instance
TIM Trafic Illicite de migrants
TP Traite des Personnes

INTRODUCTION

L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (ANLTP/TIM) est la structure opérationnelle d'exécution et de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière la traite des personnes et trafic illicite de migrants élaborées par la Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (CNCLTP /TIM). A ce titre, l'ANLTP/TIM organise des campagnes de sensibilisations et ateliers de formations á l'endroit de tous les acteurs concourant á la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. L'Agence œuvre également á la protection et l'assistance aux victimes de traite et migrants objet de trafic. L'Agence est la structure nationale chargée de collecter et centraliser les données en matière de traite des personnes et trafic illicite de migrants. Conformément aux dispositions de l'article 6 de de l'ordonnance 2010-086 du 16 Décembre 2010 qui dispose en ses termes : « L'ANLTP, en coopération avec les autorités judiciaires et policières et tout autre organe gouvernemental et non gouvernemental collecte et publie périodiquement des informations et statistiques sur la traite des personnes relatives :

- 1. Au nombre d'arrestations, de poursuites et de jugements de condamnation de trafiquants pour traite des personnes ou infraction y relative ;
- 2. Au nombre de victimes, leur âge, sexe, nationalité et méthodes de recrutement ;
- 3. Routes de la traite et tendances principales (pays d'origine, de transit);
- 4. Méthodes de transports utilisées;
- 5. Éléments relatifs aux passages des frontières du Niger (avec ou sans documents frauduleux);
- 6. Nombre de cas de traite à caractère national et transnational;
- 7. Nombre de rapatriements opérés vers ou à l'extérieur du Niger ».

C'est pour satisfaire à cette exigence que l'Agence a organisé une mission de collecte des données **administratives au titre des années 2019 et 2020**. Pour ce faire, trois équipes ont visité les structures productrices de données sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- Contexte de la mission de collecte ;
- Rappels des objectifs et des résultats attendus de la collecte des données ;
- Formation et collecte des données :
- Résultats de la collecte des données 2019 et 2020 ;
- Difficultés rencontrées et limites :
- Recommandations;
- Annexes.

IV. CONTEXTE DE LA MISSION

Pour combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, le Niger a ratifié la convention des nations unies contre la Criminalité Transnationale Organisée le 30 septembre 2004 ainsi que ses deux protocoles additionnels dont l'un relatif à la traite des personnes et l'autre relatif au trafic illicite de migrants.

Ces instruments juridiques internationaux ont été internalisés par l'adoption de l'ordonnance 2010-086 du 16 Décembre 2010 relative à la lutte contre la Traite des Personnes et la loi 2015- 036 du 26 Mai 2015 relative au Trafic Illicite de Migrants.

Au plan Institutionnel, l'ordonnance 2010-086 du 16 Décembre 2010 a créé une Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNCLTP) et une Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP).

L'organisation, la composition et les modalités de fonctionnement de l'ANLTP sont prévues par le décret 2012-083/PRN/MJ du 21 Mars 2012 modifié et complété par le Décret 2018-148PRN/MJ du 08 Mars 2018. Aux termes de dispositions de son article 2 (nouveau) dudit décret « L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes prend la dénomination de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (ANLTP/TIM) conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi 2015-036 du 26 Mai 2015, relative au trafic illicite de migrants.

A ce titre, elle développe et entreprend des campagnes de sensibilisation, de formation et d'éducation afin de réduire les risques récurrents de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants. ».

Depuis 2014, l'ANLTP/TIM, conformément à ses missions a, entrepris des missions de collecte de données sur la traite des personnes. Chaque année, l'ANLTP/TIM confie la responsabilité technique de cette opération de collecte à la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice avec l'appui technique et financier de ses partenaires.

Aussi aux termes de l'article 7 du décret susmentionné « La Direction de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (ANLTP/TIM) est organisée comme suit et comprend :

- Un Département Communication et Relations Publiques (DCRP)
- Un Département Suivi-Evaluation et Statistiques (DSE/S)
- Un Département Administration, Formation et Finances (DAF/S)
- Un Département Affaires Juridiques et Indemnisation (DAJI) ».

Fort de cette nouvelle organisation, l'ANLTP/TIM à travers son département Suivi-Evaluation et Statistiques (DSE/S) en collaboration avec la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice,

a organisé une opération de collecte des données administratives couvrant la période 2019 et 2020 dans les huit régions du pays.

Cette opération de collecte réalisée avec l'appui financier et technique de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Office des Nations Unies Contre les Drogues et le Crime (ONUDC) a concerné les Tribunaux de Grande Instance et les Tribunaux d'Instance, les Directions Régionales et Départementales de la Police Nationale, les Brigades de la Gendarmerie Nationale, les Directions Régionales et Départementales en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et les Organisations de la Société Civile œuvrant dans le domaine de la traite des personnes, du trafic illicite des migrants et infractions assimilées.

V. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION DE COLLECTE

A. Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de collecter les données statistiques et les informations en matière de traite des personnes, le trafic illicite de migrants et infractions assimilées des années 2019 et 2020 auprès des structures productrices des données.

B. Objectifs Spécifiques

Cette mission a pour objectifs spécifiques :

- Collecter les données administratives relatives à la traite des personnes et infractions assimilées ;
- Collecter les données administratives relatives au trafic illicite de migrants ;
- Mettre à la disposition des utilisateurs des données fiables relatives à la traite des personnes, au trafic illicite de migrants et infractions assimilées ;
- Rendre disponibles les données à temps ;
- Mettre à jour et publier les données sur le site de l'ANLTP/TIM.

C. Résultats Attendus

- Les données administratives relatives à la traite des personnes et infractions assimilées sont collectées;
- Les données administratives relatives au trafic illicite de migrants sont collectées ;
- Des données fiables relatives à la traite des personnes, au trafic illicite de migrants et infractions assimilées sont mises à la disposition des utilisateurs ;
- Les données sont disponibles à temps ;

• Les données sur la traite et le trafic illicite de migrants sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site de l'ANLTP/TIM.

VI. FORMATION ET COLLECTE DES DONNEES

L'opération de collecte a concerné les Tribunaux de Grande Instance (Agadez, Arlit, Diffa, Dosso, Konni, Maradi, Niamey, Tahoua Tillabéry et Zinder), les Tribunaux d'Instance de (Abalak, Aguié, Boboye, Bouza, Dakoro, Doutchi, Filingué, Gaya, Gouré, GuidanRoumdji, Illela, Keita, Loga, Madaoua, Madarounfa, Magaria, Mainé Soroa, Matameye, Mayahi, Mirriah, Ouallam, Say, Tanout, Tchirozérine, Téra et Tessaoua).

Aussi, cette mission de collecte a concerné les Directions Régionales et Départementales de la Police Nationale, les Brigades de la Gendarmerie Nationale, les Directions Régionales et Départementales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ainsi que les Organisations de la Société Civile actives en matière de traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants, dans le souci de mener avec succès cette opération de collecte des données a procédé à :

- La mise à jour et modification de l'outil de collecte initialement utilisée ;
- La formation des membres de la mission de collecte des données sur l'outil de collecte mis à jour;
- L'utilisation des tablettes pour la collecte en ligne à travers l'application Kobo;
- La mission de terrain auprès des structures productrices de données ;
- L'exploitation, l'analyse des données et la rédaction du rapport.

A. De l'amélioration de support de collecte

Tenue le 8 Avril 2021 à la salle de réunion du Ministère de la Justice, l'amélioration du support de collecte des données a vu la participation des agents de l'ANLTP/TIM et de la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice en présence de l'OIM et de l'ONUDC.

Durant ces assises, les participants ont amendé l'outil de collecte de données élaboré avec l'appui de l'ONUDC, en vue de prendre en compte les nouveaux besoins et préoccupations.

B. De la formation des membres de la mission de collecte des données

En vue de familiariser les agents de collecte à la nouvelle méthode qui consiste à recueillir les données par l'utilisation des tablettes et pouvoir mieux renseigner le canevas, l'ANLTP/TIM a procédé, le 14 Mai 2021, avec l'appui technique de l'OIM à leur formation avant leur mise en route.

C. De la collecte des données

Du 16 Mai au 04 Juin 2021, la mission de collecte des données statistiques des années 2019 et 2020 sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants a sillonné les huit (8) régions du pays suivants trois axes :

- ✓ Axe: Niamey-Tahoua-Agadez-Arlit-Niamey
- ✓ Axe : Niamey-Tillabéry-Konni-Niamey
- ✓ Axe : Niamey-Maradi-Zinder-Diffa-Niamey

D. Exploitation de la base des données,

Après la transmission des données à travers la plateforme KOBO-COLLECTE, les données ont été exportées vers le logiciel Excel pour exploitation. Les différents tableaux ci-dessous sont issus de cette exploitation.

E. Analyse des données et rédaction du rapport

Les tableaux élaborés suite à l'exploitation de la base de données EXCEL ont fait l'objet d'une analyse descriptive. Les commentaires sont souvent accompagnés des graphiques.

Le présent rapport est rédigé par un groupe de travail composé des cadres de l'ANLTP/TIM et ceux de la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice.

IV. RESULTATS DE LA COLLECTE DES DONNEES 2019 et 2020

Les données contenues dans ce document sont issues de l'exploitation de la base de données créée à cet effet.

A. PRESENTATION DES DONNEES DE 2019

1. Tribunaux

Cette partie présente les données enregistrées dans les TGI et les TI visités au titre de l'année 2019.

1.1. Situation des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants

Tableau 1 : Effectif des auteurs déférés et poursuivis de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants en 2019

Unité: nombre

Infractions		Personnes déférées				Personnes poursuivies				
		Majeurs		Mineurs		Majeurs		Mineurs		Total
	Н	F	G	F	Total	Н	F	G	F	Total
Exploitation de la prostitution d'autrui	2	1	-	-	3	2	1	-	-	3
Exploitation de la mendicité d'autrui	4	-	-	ı	4	4	-	-	-	4
Exploitation du travail ou des services forcés	-	1	-	-	1	-	1	-	-	1
Travail forcé des enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trafic/ prélèvement d'organe	ı	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Servitude domestique	1	-	-	ı	1	1	-	-	-	1
Esclavage et pratiques analogues	1	-	-	ı	1	1	-	-	-	1
TIM avec but de traite des personnes	6	-	-	ı	6	6	-	-	-	6
Mariage Précoce ou forcé	ı	-	-	ı	-	-	-	-	-	-
Proxénétisme	1	2	-	-	3	1	1	-	-	2
Servitude pour dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	6	5	-	-	11	5	6	-	•	11
Total TP	21	9	-	-	30	20	9	-	-	29
TIM	122	-	-	-	122	111	-	-	-	111

Source : ANLTP/TIM

Au cours de l'année 2019, trente (30) personnes ont été déférées à la justice pour fait de traite des personnes dont 20 hommes soit 66,67% et 10 femmes soit 33,33%. Le trafic illicite de migrants (avec but de traite des personnes) et l'exploitation de la mendicité sont les plus fréquents avec respectivement 6 et 4 personnes déférées. Il faut noter que toutes les personnes du sexe masculin ont été poursuivies tandis-que neuf (9) des dix (10) personnes du sexe féminin ont été poursuivies.

Concernant le trafic illicite des migrants, 122 auteurs ont été déférés dont 111 ont été poursuivis soient un taux de poursuite de 91%.

Tableau 2 : Effectif des auteurs de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants jugés et condamnés en 2019

Unité : nombre

Infractions		Personnes jugées					Personnes condamnées				
		eurs	Min	eurs	m . 1	Maj	eurs	Mineurs			
	Н	F	G	F	Total	Н	F	G	F	Total	
Exploitation de la prostitution d'autrui	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1	
Exploitation de la mendicité	3	-	-	-	3	3	-	-	-	3	
Exploitation du travail ou des services forcés	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	
Travail forcé des enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TIM avec but de traite des personnes	5	-	-	-	5	5	-	-	-	5	
Servitude domestique	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1	
Esclavage et pratiques analogues	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1	
Mariage Précoce ou forcé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Proxénétisme	-	1	-	-	1	-	1	-	-	1	
Servitude pour dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	1	-	-	_	1	1	-	-	_	1	
Total TP	12	2	-	-	14	12	1	-	-	13	
TIM	71	-	-	-	71	32	-	-	-	32	

Source : ANLTP/TIM

Le tableau ci-dessus renseigne sur la situation des personnes jugées et condamnées pour fait de traite des personnes et trafic illicite de migrants suite aux poursuites engagées.

En effet, on note que parmi les 14 personnes jugées, 13 sont condamnées soit 93% des personnes jugées pour traite des personnes.

Concernant le trafic illicite de migrants, on note qu'entre les 72 personnes qui sont jugées, 32 sont condamnées.

Tableau 3 : Effectif des auteurs déférés, poursuivis, jugés et condamnés pour traite des personnes et trafic illicite de migrants par TGI et TI du ressort de l'année 2019

Unité : nombre

Teibungur	Déf	érés	Pours	suivis	Jugés		Condami	nés
Tribunaux	TP	TIM	TP	TIM	TP	TIM	TP	TIM
Agadez	6	61	6	53	5	30	5	22
Arlit	7	4	7	4	4	1	3	1
Diffa	1	3	1	1	1	1	1	-
Dosso	-	-	ı	-	-	-	1	-
Konni	1	-	1	-	1	-	1	-
Maradi	2	5	2	5	-	5	-	2
Niamey	-	35	1	35	-	33	-	7
Tahoua	5	-	5	-	2	-	2	-
Tillabéry	2	-	2	-	1	-	1	-
Zinder	6	14	5	13	-	1	-	-
Total	30	122	29	111	14	71	12	32

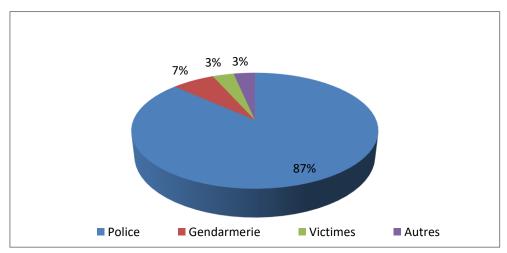
Source : ANLTP/TIM

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur la répartition des auteurs de traite des personnes et de trafic illicite de migrants (défères, poursuivis, jugés et condamnés) selon les TGI et TI du ressort. En effet, Arlit et Zinder ont enregistrés plus d'auteurs de traite des personnes respectivement 7 et 6 personnes déférées alors qu'Agadez et Niamey ont les plus grands nombres d'auteurs de trafic avec respectivement 61 et 35 auteurs déférés.

Il ressort aussi de ce tableau qu'Agadez et Arlit ont enregistré plus de cas de condamnation en matière de traite avec respectivement 5 et 3 personnes. Pour ce qui est du trafic illicite de migrants, Agadez et Niamey ont condamné plus d'auteurs de trafic avec respectivement 22 et 7 personnes.

1.2.Origine de signalement

Graphique 1 : Répartition des signalements de cas



Parmi les 30 personnes déférées pour traite de personnes et infractions assimilées au niveau des juridictions, 87% ont été déférées par la police. La gendarmerie a déféré 7%. Les dénonciations effectuées par les victimes et par les tierces personnes représentent 6%.

1.3. Tranche d'âge et niveau d'instruction des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants

Tableau 4 : Tranche d'âge des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants de l'année 2019

Unité : nombre

		Tranche d'âge						
Infractions	Moins de 12 ans	13 à 17 ans	18 à 25 ans	Plus de 25 ans	Inconnu	Total		
Exploitation de la prostitution d'autrui	-	-	-	3	-	3		
Exploitation de la mendicité d'autrui	ı	1	-	4	-	4		
Exploitation du travail ou des services forcés	-	-	-	1	-	1		
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	ı	-	_		
Servitude domestique	-	-	-	1	-	1		
Esclavage et pratiques analogues	1	1	-	1	-	1		
TIM avec but de traite des personnes	-	-	-	5	-	5		
Mariage Précoce ou Forcé	1	i	-	1	-	_		
Proxénétisme	-	-	-	3	-	3		
Servitude pour dette		-	-		-	_		
Autres	-	-	-	11	1	12		
Total TP	•	•	-	29	1	30		
TIM	-	-	-	122	-	122		

Source : ANLTP/TIM

A l'exception de l'inconnu, toutes les personnes arrêtées pour traite de personnes et pour trafic illicite de migrants sont âgées de plus de 25 ans.

Tableau 5 : Niveau d'instruction des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants de l'année 2019

Unité : nombre

Lafacations				Niveau d'i	nstruction			Total
Infractions	Illettré	Coranique	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Supérieur	Inconnu	Total
Exploitation de la prostitution d'autrui	1	-	-	-	-	-	2	3
Exploitation de la mendicité d'autrui	4	-	-	-	-	-	-	4
Exploitation du travail ou des services forcés	-	-	-	1	-	-	1	1
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	-	-	-	-	-
Servitude domestique	1	-	-	-	-	-	-	1
Esclavage et pratiques analogues	1	-	-	-	-	_	-	1
TIM avec but de traite des personnes	-	-	-	1	-	-	5	5
Mariage Précoce ou Forcé	-	-	-	1	-	_	-	-
Proxénétisme	1	-	2	1	-	-	-	3
Servitude pour dette	-	-	-	1	-	-	-	-
Autres	2	-	-	-	2	-	8	12
Total TP	10	-	2	-	2	-	16	30
TIM	47	1	-	10	6	1	57	122

Source: ANLTP/TIM

Parmi les 30 auteurs déférés pour traite des personnes et infractions assimilées, 16 ont un niveau d'instruction inconnu, 10 sont des illettrées, 4 de préscolaire et secondaire dont 2 chacun ; soit une proportion respective de 53,3%, 33,3% et 6,7%.

Le niveau d'instruction des auteurs déférés pour trafic illicite de migrants est inconnu pour la majorité d'entre eux (47%). Les auteurs illettrés et les auteurs ayant le niveau primaire et secondaire représentent respectivement 39%, 8% et 5%.

1.4. Parcours des auteurs de traite des personnes

Tableau 6 : Effectif des auteurs déférés pour traite des personnes par nationalité de l'année 2019

Unité: nombre

Nationalité	Maj	Total	
Nationalite	Hommes	Femmes	
Benin	1	2	2
Gambie	1	-	1
Mali	2	-	2
Niger	12	6	18
Nigeria	5	-	5
Togo	ı	1	1
Non déterminée	1	-	1
Total	21	9	30

Source : ANLTP/TIM

La majorité des personnes déférées pour traite des personnes sont des nigériens (12 hommes et 6 femmes). Pour les autres nationalités, les ressortissants du Nigeria sont les plus nombreux avec 5 hommes.

Tableau 7 : Destination des auteurs déférés pour traite des personnes de l'année 2019

Unité: nombre

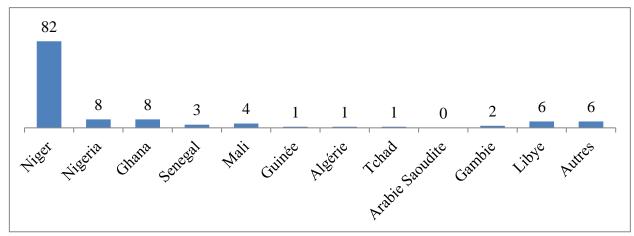
Pays	Ma	Total	
,	Hommes	Femmes	
Algérie	5	-	5
Niger	12	9	21
Nigeria	1	-	1
Autres	3	-	3
Total	21	9	30

Source : ANLTP/TIM

On constate que le Niger et l'Algérie sont les principaux pays de destination.

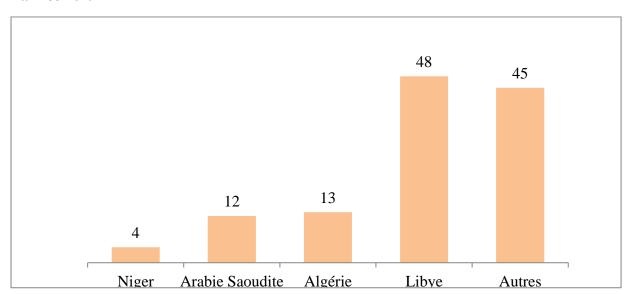
1.5. Parcours des auteurs du trafic illicite de migrants

Graphique 2 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants par nationalité de l'année 2019



Cette répartition des auteurs de trafic par nationalité révèle la réalité de l'existence du phénomène au Niger. En effet, on observe que les nigériens (82 hommes) sont les plus nombreux parmi les auteurs déferrés. Ils sont suivis de ceux en provenance du Nigeria et du Ghana, puis de la Libye et des pays non identifiés. Ces auteurs en provenance de l'étranger prouvent que le Niger demeure également une terre de transit.

Graphique 3 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants selon les destinations de l'année 2019



Le graphique suivant présente la répartition de ces auteurs selon les pays de destination. Ainsi la Libye et les pays non précisés (notamment de l'Europe et des autres pays de l'Afrique) demeurent les principaux pays de destination avec respectivement 39,34% et 36,89%. L'Algérie (10,66%) et l'Arabie Saoudite (9,84%) viennent en deuxième position. La destination vers le Niger reste très faible.

2. Situation des victimes de traite des personnes et migrants objets de trafic

Tableau 8 : Effectif des victimes de la traite des personnes et de migrants objets de trafic par infraction de l'année 2019

Unité: nombre

		Victimes Enregistrées					
Type d'infractions	Maj	eurs	Min	eurs	Total		
	Н	F	G	F	Total		
Exploitation de la prostitution d'autrui	-	1	-	-	1		
Exploitation de la mendicité	-	-	-	-	-		
Exploitation du travail ou des services forcés	-	-	-	-	-		
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	-	-		
Servitude domestique	-	-	-	1	1		
Esclavage et pratiques analogues	-	-	1	-	1		
TIM avec but de traite des personnes	-	-	-	-	-		
Mariage Précoce ou forcé	-	-	-	-	-		
Proxénétisme	-	-	-	3	3		
Servitude pour dette	-	-	-	-	-		
Autres	-	2	2	8	12		
Total TP	-	3	3	12	18		
TIM	12	5	-	8	25		

Source : ANLTP/TIM

On constate que sur les 18 victimes de traite des personnes enregistrées, la majorité sont des mineurs (3 garçons et 12 filles).

Chez les migrants objets de trafic, 32% sont des mineurs. La majorité d'entre eux sont des majeurs avec 12 hommes et 5 femmes soit 68%.

3. Tranche d'âge et niveau d'instruction des victimes de traite des personnes et des migrants objets de trafic

Tableau 9 : Tranche d'âge des victimes de traite des personnes et du trafic illicite de migrants de l'année 2019

Unité : nombre

		Т	ranche d	'âge		
Infractions	Moins de	13 à	18 à	Plus de 25	Inconnu	Total
	12 ans	17 ans	25 ans	ans	Incomiu	
Exploitation de la prostitution	_	_	_	1	_	1
d'autrui	_	_	_	1	_	1
Exploitation de la mendicité	_			_		_
d'autrui	_	_	_	_	_	_
Exploitation du travail ou des	_	_	_	_	_	_
services forcés	_	_	_	_	_	
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	-	-	-
Servitude domestique	1	-	-	-	-	1
Esclavage et pratiques analogues	-	1	-	-	-	1
TIM avec but de traite des				5		
personnes	-	_	-	3	_	-
Mariage Précoce ou Forcé	_	_	-	_	-	ı
Proxénétisme	-	3	-	-	_	3
Servitude pour dette	-	_	-	_	-	-
Autres	2	8	1	1	-	12
Total TP	3	12	1	2	-	18
TIM	-	8	12	5	-	25

Source : ANLTP/TIM

La répartition des victimes de traite des personnes et migrants objets de trafic par tranche d'âge. La proportion des victimes de traite et infractions assimilées dont l'âge est compris entre 13 et 17 ans est la plus élevée avec 67%. Les tranches d'âge des moins de 13 ans et de plus de 25 ans représentent respectivement 17% et 11%.

Les migrants objets du trafic âgés de 18 à 25 ans sont les plus nombreux, ils sont suivis de ceux âgés de 13 à 17 ans.

Tableau 10 : Niveau d'instruction des victimes de traite des personnes et des migrants objets de l'année 2019

Unité : nombre

Infractions		Niveau d'instruction							
	Illettré	Coranique	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Supérieur	Inconnu		
Exploitation de la prostitution d'autrui	1	_		-	-	-	-	1	
Exploitation de la mendicité d'autrui	-	_		-	-	-	-	-	
Exploitation du travail ou des services forcés	-	-		-	-	-	-	-	
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	_	-	-	-	_	
Servitude domestique	-	-	1	1	-	-	-	1	
Esclavage et pratiques analogues	-	1	1	-	-	-	-	1	
TIM avec but de traite des personnes	-	_	-	-	-	-	-	-	
Mariage Précoce ou Forcé	-	-	-	-	-		-	-	
Proxénétisme	1	-	1	1	-	-	1	3	
Servitude pour dette	-	-	1	-	-	-	-	-	
Autres	2	1	-	1	1	-	7	12	
Total TP	4	2	-	3	1	-	8	18	
TIM	-	-	-	-	-	-	25	25	

Source : ANLTP/TIM

Les victimes dont le niveau d'instruction est inconnu (44,44%) sont les plus fréquents, ils sont suivis de celles n'ayant aucun niveau d'instruction (22,22%). Les victimes ayant le primaire comme niveau d'instruction représentent 16,67%.

Le niveau d'instruction de tous les migrants objets de trafic est inconnu. Ce constat s'explique par le fait que ces informations ne sont pas disponibles au niveau des structures productrices de données.

4. Identité et parcours des victimes de la traite des personnes

Tableau 11 : Nationalité des victimes de traite des personnes de l'année 2019

Unité: nombre

Nationalité	Majeurs		Mi	Total	
Nationante	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
Benin	-	-	-	1	1
Cameroun	-	-	-	1	1
Niger	-	3	3	9	15
Togo	-	-	-	1	1
Total	-	3	3	12	18

Source : ANLTP/TIM

Les victimes de traite des personnes enregistrées au niveau des tribunaux sont majoritairement des Nigériens (15 victimes).

D'après les investigations effectuées, le constat fait ressortir que toutes les victimes ont été exploitées au Niger.

5. Identité et parcours des migrants objets du trafic

Tableau 12 : Nationalité des migrants objets du trafic de l'année 2019

Unité: nombre

Nationalité	Majeurs		Min	Total	
Nationante	Hommes	Femmes Garçons Fil		Filles	
Cote d'Ivoire	-	-	-	1	1
Ghana	3	-	-	-	3
Niger	2	4	-	7	13
Nigeria	1	1	-	-	2
Tchad	3	-	-	-	3
Autres	3	-	-	-	3
Total	12	5	-	8	25

Source : ANLTP/TIM

La majeure partie des migrants objets de trafic sont des nigériens (52%) suivis des ghanéens et des tchadiens avec respectivement chacun 12%.

Tableau 13 : Destination des migrants objets du trafic de l'année 2019

Unité: nombre

Dove	Maje	eurs	Miı	Total	
Pays	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
Algérie	1	-	-	-	1
Arabie Saoudite	1	4	-	7	12
Niger	8	1	-	1	10
Autres	2	-	-	-	2
Total	12	5	-	8	25

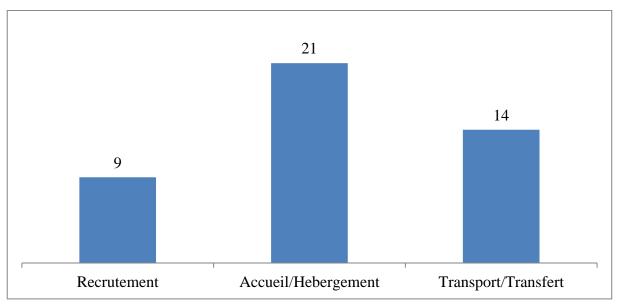
Source : ANLTP/TIM

La majeure partie des migrants objets de trafic sont en partance pour l'Arabie Saoudite (12 migrants) et le Niger (10 migrants).

6. Processus de la traite des personnes

• Actes de la traite

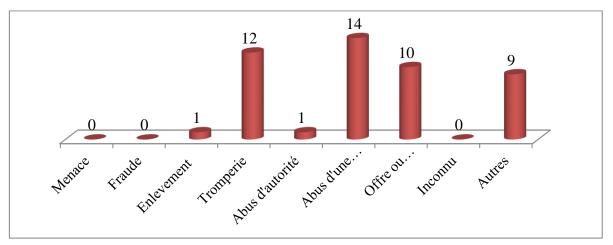
Graphique 4: Actes de traite des personnes de l'année 2019



L'Accueil/Hébergement est l'acte de traite le plus utilisé (21 cas) suivi de Transport/Transfert (14 cas) et enfin le Recrutement (9 cas). Il faut noter que dans le processus de traite au moins un acte devrait être utilisé.

• Moyens de la traite des personnes

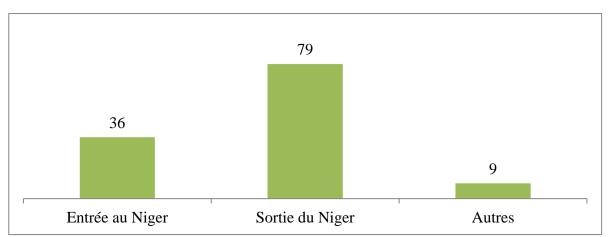
Graphique 5: Moyens de la traite de l'année 2019



Ce graphique met en évidence les moyens de la traite utilisés. Ainsi, l'abus d'une situation de vulnérabilité et la tromperie sont les plus utilisés avec respectivement 14 et 12 cas. Tout comme pour les actes de traite, au moins un moyen est utilisé lors du processus de la traite.

7. Processus du trafic illicite de migrants

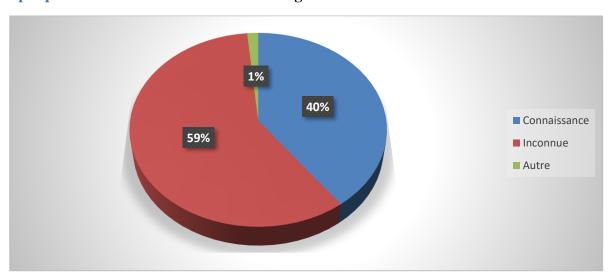
Graphique 6: Actes du trafic illicite de migrants



Ce graphique retrace que la majorité des auteurs du trafic assurent la sortie du territoire nigérien (79 cas).

8. Relation auteurs du trafic -migrants

Graphique 7: Relation auteurs du trafic-migrants



On observe que 59% des auteurs n'ont aucune relation avec les migrants objets de trafic ; par contre, 40% d'entre eux les connaissent.

2. Gendarmerie

• Situation des auteurs de la traite des personnes

Tableau 14 : Situation des auteurs de la traite des personnes

Unité: nombre

Autouma	Auteurs		ijeurs	Mineurs		Total	
Auteurs		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	1 Otal	
Arrêtés		5	-	-	-	5	
	Les victimes	-	-	1	-	•	
Dont	Les parents	-	-	1	-	•	
Dont dénoncés par	Les OSC et ONG	-	-	1	-	•	
denonces par	Les services étatiques	3	-	1	-	3	
	Les particuliers	2	-	-	-	2	
Déférés à la ju	Déférés à la justice		-	-	-	5	
Libérés		-	-	-	-	•	
Déjà connus		-	-	-	-	-	

Source : ANLTP/TIM

La Gendarmerie a arrêté 5 personnes pour fait de traite des personnes qui sont toutes de sexe masculin déférées à la justice. Parmi elles, 2 ont été dénoncées par les particuliers et 3 par les services étatiques.

• Situation des auteurs du trafic illicite de migrants

Tableau 15: Situation des auteurs du trafic illicite de migrants en 2019

Unité: nombre

Autourg	Auteurs		ijeurs	Mineurs		Total	
Auteurs		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total	
Arrêtés		3	1	-	-	3	
	Les victimes	-	1	1	-	•	
Dont	Les parents	-	-	-	-	-	
Dont dénoncés par	Les OSC et ONG	-	1	1	-	•	
denonces par	Les services étatiques	3	1	-	-	3	
	Les particuliers	-	1	1	-	•	
Déférés à la ju	Déférés à la justice		1	-	-	3	
Libérés	Libérés		-	-	-	-	
Déjà connus		-	-	-	_	-	

Source : ANLTP/TIM

La Gendarmerie a arrêté 3 personnes pour fait de trafic illicite de migrants qui sont toutes de sexe masculin dénoncées par les services étatiques et déférées à la justice.

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 16 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par nature d'assistance en 2019

Unité : nombre

Victimes		Majo	eurs	Mineurs		Total
Victimes		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		-	-	3	2	5
	Médicale	-	1	3	2	5
	Psychologique	-	-	3	-	3
N	Sociale (nourriture habillement)	-	-	3	2	5
Nature d'assistance	Juridique	-	-	3	2	5
u assistance	Référencement	-	1	1	1	1
	Placement d'urgence	-	-	-	-	-
	Conseils aux parents	-	-	-	-	-
	Retour en famille	-	-	-	-	-

Source : ANLTP/TIM

Au cours de l'année 2019, la Gendarmerie a enregistré 5 victimes de traite des personnes et infractions assimilées (3 garçons et 2 filles). Chaque victime a reçu au moins une assistance.

• Situation des migrants objets du trafic

Tableau 17 : Situation des migrants objets de trafic enregistrés et par nature d'assistance en 2019

Unité: nombre

Migranta		Majo	eurs	Mineurs		Total
Migrants		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrés		13	10	1	1	24
	Médicale	-	-	1	-	-
	Psychologique	-	-	-	-	-
	Sociale (nourriture habillement)	-	-	-	-	-
Nature d'assistance	Juridique	-	-	-	-	-
u assistance	Référencement	-	-	-	1	1
	Placement d'urgence	-	-	1	-	•
	Conseils aux parents	-	-	-	-	-
	Retour en famille	-	-	-	-	-

Source : ANLTP/TIM

La Gendarmerie a enregistré 24 migrants objets de trafic (13 hommes, 10 femmes et 1 fille). Notons que seule la fille a été référencée à l'OIM pour une prise en charge adéquate.

3. La Police Nationale

Cette partie présente les données recueillies par la mission de collecte de données

• Situation des auteurs de la traite des personnes

Tableau 18 : Situation des auteurs de la traite des personnes arrêtés en 2019 par la Police Nationale

Unité: nombre

Autours	Auteurs		ijeurs	Mineurs		Total	
Auteurs		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total	
Arrêtés		2	3	-	-	5	
	Les victimes	-	1	-	-	-	
Dont	Les parents	1	1	-	-	2	
dénoncés	Les OSC et ONG	-	1	-	-	-	
par	Les services étatiques	1	1	-	-	2	
	Les particuliers	-	1	-	-	1	
Déférés à la	justice	2	3	-	-	5	
Libérés		-	-	-	_	-	
Déjà connus		-	-	-	-	-	

Source : ANLTP/TIM

Les services de la Police Nationale ont arrêté 5 personnes pour fait de traite des personnes dont 2 hommes et 3 femmes qui sont toutes déférées à la justice. Parmi elles, 2 ont été dénoncées par les parents des victimes, 2 par les services étatiques et 1 par des particuliers.

• Situation des auteurs du trafic illicite de migrants

Tableau 19 : Situation des auteurs du trafic illicite de migrants arrêtés par la Police Nationale en 2019

Unité: nombre

A t		Majo	eurs	Mineurs		Total
Auteurs	Auteurs		Femmes	Garçons	Filles	Totai
Arrêtés		31	-	-	-	31
	Les victimes	-	-	1	-	-
-	Les parents	-	1	1	-	-
Dont dénoncés par	Les OSC et ONG	-	-	-	-	-
denonces par	Les services étatiques	31	-	-	-	31
	Les particuliers	-	-	-	-	-
Déférés à la justice		31	-	-	-	31
Libérés		-	-	-	-	-
Déjà connus	·	-	-	-	-	-

Source : ANLTP/TIM

³¹ auteurs du trafic illicite de migrants ont été arrêtés et déférés à la justice par les services de la Police Nationale. Ils ont tous été dénoncés par les services étatiques.

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 20 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par nature d'assistance en 2019

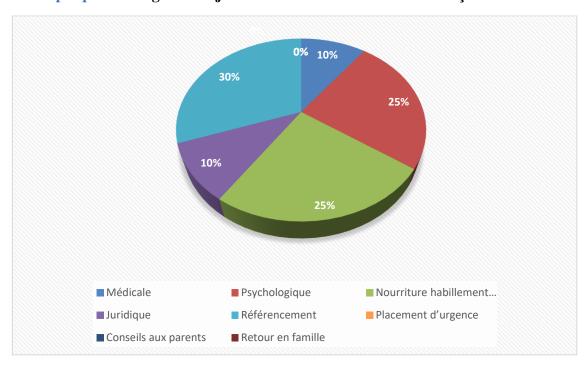
Unité: nombre

Victimes		Maj	eurs	Mine	Total	
Victimes		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		-	1	ı	6	7
-	Médicale	-	1	-	1	2
	Psychologique	-	-	ı	3	3
N	Sociale (nourriture habillement)	-	-	-	3	3
Nature d'assistance	Juridique	-	-	-	3	3
d assistance	Référencement	-	-	ı	1	1
	Placement d'urgence	-	-	ı	-	-
	Conseils aux parents	_	-	-	_	-
	Retour en famille	_	_	-	-	-

Source : ANLTP/TIM

La Police Nationale a enregistré 7 victimes de traite des personnes et infractions assimilées (1 femme et 6 filles). Notons qu'une victime donnée peut bénéficier de plusieurs types d'assistance.

Situation des migrants objets du trafic Graphique 8: Migrants objets de trafic selon les assistances reçues en 2019



Ce graphique présente la répartition des migrants objets de trafic selon le type d'assistance reçue. Il en ressort que 30% de ces migrants ont bénéficié d'un référencement, 25% ont reçu respectivement l'assistance psychologique et l'assistance sociale (nourriture, habillement, ...) et enfin 10% des migrants ont respectivement bénéficié de l'assistance médicale et juridique.

Important: Les données mentionnées plus haut représentent les données recueillies sur le terrain lors de la mission de collecte. Néanmoins, la DST nous a fournis un récapitulatif des données à l'échelle nationale et se présente comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains

Unité: nombre

Infractions	Personnes interpellées
Trafic de migrants	99
Traites des êtres humains	38
TOTAL	137

Source: DST

Au total 137 personnes sont interpellées et déférées devant les tribunaux dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière avec une prédominance pour fait de trafic illicite de migrants. Il faut souligner que 137 de ces personnes interpellées sont écrouées, soit 98%, ce qui montre la qualité des enquêtes policières et des éléments de preuve recueillis au cours de celles-ci. Aussi, 2 voitures et 10 motos ont été immobilisées et transférées à la justice dans le cadre de ces investigations.

4. Directions régionales et départementales de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 22 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées auprès des services de la promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et par nature d'assistance en 2019

Unité : nombre

Victimes		Maj	eurs	Mine	Total	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		-	-	20	59	79
	Médicale	-	-	17	12	29
	Psychologique	-	-	20	58	78
	Sociale (nourriture habillement)	-	-	20	58	78
Nature d'assistance	Signalement au juge des mineurs	-	-	17	44	61
	Référencement	-	-	7	26	33
	Placement d'urgence	-	-	7	6	13
	Conseils aux parents	_	-	17	39	56
C ANTED	Retour en famille	_	-	17	49	66

Source : ANLTP/TIM

On constate que l'assistance psychologique et sociale sont les plus octroyées (avec 78 victimes chacune) suivies du retour en famille (66 victimes) et du signalement au juge des mineurs (61 victimes).

• Situation des migrants objet de trafic

En 2019, aucun migrant objet de trafic n'a été enregistré au niveau des services de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Ceci est dû au manque de registre pour le phénomène.

5. Organisations de la société civile (OSC)

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 23 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées par nature d'assistance par les OSC en 2019

Unité: nombre

Victimes		Maj	eurs	Mine	Total	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Totai
Enregistré		1	3	3	12	19
	Médicale	1	3	3	6	13
	Psychologique	1	1	1	9	11
	Sociale (nourriture habillement)	1	3	3	11	18
Nature	Juridique	1	3	3	1	8
d'assistance	Référencement	-	2	-	1	3
	Placement d'urgence	1	-	1	-	1
	Conseils aux parents	-	2	1	6	9
	Retour en famille	-	-	-	1	1

Source : ANLTP/TIM

19 victimes ont été enregistrées auprès des OSC ayant bénéficié diverses assistances. En effet, l'assistance sociale, médicale et psychologique sont les assistances les plus reçues avec respectivement 18, 13 et 11 **victimes.**

• Situation des migrants objets du trafic

Tableau 24 : Situation des migrants objets de trafic enregistrés par nature d'assistance par les OSC en 2019

Unité: nombre

Migrants		Majo	eurs	Mine	Total	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		-	1	1	1	3
	Médicale	-	1	1	1	3
	Psychologique	-	1	1	1	3
Natara	Sociale (nourriture habillement)	-	1	1	1	3
Nature d'assistance	Juridique	-	-	-	1	1
d assistance	Référencement	-	1	-	1	2
	Placement d'urgence	-	-	-	1	1
	Conseils aux parents	-	1	1	1	3
	Retour en famille	-	-	-	1	1

Source : ANLTP/TIM

Les trois (3) migrants objet de trafic enregistrés ont chacun bénéficié d'au moins une catégorie d'assistance.

6. Présentation des données du centre d'accueil et de protection de victimes de traite de Zinder

Le centre de Zinder a ouvert ses portes en juillet 2019. Au cours de cette année, on y dénombre 7 victimes de sexe féminin dont 2 majeures âgées de 18 et 22 ans.

B. PRESENTATION DES DONNEES DE 2020

1. Tribunaux

Cette partie présente les données enregistrées dans les TGI et les TI visités au titre de l'année 2020.

• Situation des auteurs de traite des personnes et trafic illicite de migrants par infraction

Tableau 25 : Effectif des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants déférés et poursuivis en 2020

Unité: nombre

Infractions		Personnes déférées				Personnes poursuivies				ivies
		urs	Mine	eurs	To401	Majeurs		Mineurs		Total
	Н	F	G	F	Total	Н	F	G	F	Total
Exploitation de la prostitution d'autrui	-	4	-	-	4	ı	3	-	-	3
Exploitation de la mendicité d'autrui	2	2	-	ı	4	2	ı	-	-	2
Exploitation du travail ou des services forcés	6	1	-	-	7	6	1	-	-	7
Travail forcé des enfants	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	-	-	ı	-	-	-	-
Servitude domestique	1	-	-	ı	1	1	ı	-	-	1
Esclavage et pratiques analogues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TIM avec but de traite des personnes	3	-	-	ı	3	3	-	-	-	3
Mariage Précoce ou forcé	2	-	-	ı	2	1	ı	-	-	1
Proxénétisme	1	2	-	3	6	1	2	-	3	6
Servitude pour dette	-	-	-	ı	ı	ı	-	-	-	ı
Autres	5	-	-	-	5	5	-	-	_	5
Total TP		9	-	3	33	20	6	-	3	29
TIM		3	-	-	96	84	-	-	-	84

Source : ANLTP/TIM

Au cours de l'année 2020, 33 personnes ont été déférées à la justice dont 21 hommes, 9 femmes et 3 filles. Parmi ces personnes déférées, 29 ont été poursuivies dont 20 hommes, 6 femmes et 3 filles ; soit 88% des auteurs déférés. Les infractions les plus fréquentes sont l'exploitation du travail ou des services forcés et le proxénétisme avec respectivement avec 21% et 18% des personnes déférées.

Concernant le trafic illicite des migrants, 96 auteurs dont 93 hommes et 3 femmes ont été déférés à la justice. Parmi ces derniers, la majorité d'entre eux ont été poursuivis et sont tous des hommes (84). Le taux de poursuite pénale est de 88% pour l'ensemble des auteurs déférés.

Tableau 26 : Effectif des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants jugés et condamnés en 2020

Unité : nombre

Infractions		Personnes jugées					Personnes condamnées				
		urs	Mine	eurs	Total	Majeurs		Mine	eurs	Total	
	Н	F	G	F	Total	Н	F	G	F	Total	
Exploitation de la prostitution d'autrui	-	1	-	-	1	-	1	-	-	1	
Exploitation de la mendicité	2	-	-	-	2	2	-	-	-	2	
Exploitation du travail ou des services forcés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Travail forcé des enfants	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1	
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TIM avec but de traite des personnes	2	-	-	-	2	2	-	-	-	2	
Servitude domestique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	•	
Esclavage et pratiques analogues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	•	
Mariage Précoce ou forcé	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1	
Proxénétisme	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1	
Servitude pour dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	2	-	_	-	2	_	-	_	-	•	
Total TP	9	1	-	-	10	7	1	-	-	8	
TIM	35	-	-	-	35	31	-	-	-	31	

Source : ANLTP/TIM

Ce tableau renseigne sur la situation des personnes jugées et condamnées pour fait de traite des personnes et infractions assimilées suite aux poursuites engagées.

En effet, on note que parmi les 10 personnes jugées, 8 sont condamnées soit 80% des personnes jugées pour traite des personnes.

Concernant le trafic illicite de migrants, on note qu'entre les 35 personnes qui sont jugées, 31 sont condamnées.

Tableau 27 : Effectif des auteurs déférées, poursuivies, jugées et condamnées pour fait de traite des personnes et trafic illicite de migrants par TGI et TI du ressort en 2020

Unité: nombre

Tribunaux	Déf	érés	Pours	Poursuivis		gés	Condamnés	
	TP	TIM	TP	TIM	TP	TIM	TP	TIM
Agadez	5	39	5	34	2	15	2	12
Arlit	9	2	9	2	2	1	2	1
Diffa	-	3	-	1	-	1	-	-
Dosso	1	-	i	-	-	-	-	-
Konni	8	-	8	-	2	-	2	-
Maradi	2	2	2	2	2	2	2	2
Niamey	3	25	3	25	2	4	-	4
Tahoua	-	7	i	7	_	5	-	5
Tillabéry	1	-	1	-	_	-	-	-
Zinder	4	18	1	13	-	7	<u>-</u>	7
Total	33	96	29	84	10	35	8	31

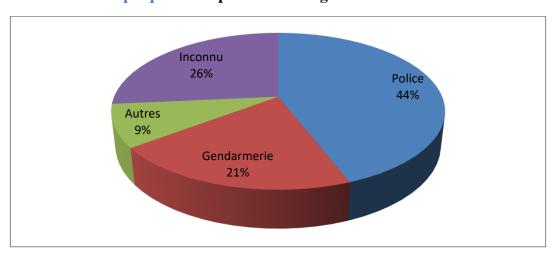
Source : ANLTP/TIM

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur la répartition des auteurs de traite de personnes et des trafiquants (défères, poursuivis, jugés et condamnés) selon les TGI et TI du ressort. En effet, Arlit et Konni ont enregistré plus d'auteurs déférés pour traite des personnes avec respectivement 9 et 8 personnes alors qu'Agadez et Niamey ont les plus grands nombres des auteurs du trafic illicite avec 39 et 25 auteurs déférés.

Il ressort aussi de ce tableau qu''Arlit, Agadez, Konni et Maradi ont condamné chacun 2 auteurs pour traite des personnes. Pour ce qui est du trafic illicite de migrants, Agadez et Zinder ont condamné plus d'auteurs de trafic avec respectivement chacune 12 et 7 personnes.

• Origine de déferrement

Graphique 9 : Répartition des signalements de cas



Parmi les 33 personnes déférées pour traite de personnes et infractions assimilées au niveau des juridictions, 44% ont été déférées par la police. La gendarmerie a déféré 21%. Les dénonciations effectuées par des inconnus et par les tierces personnes représentent respectivement 26% et 9%.

• Tranche d'âge et niveau d'instruction des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants

Tableau 28 : Tranche d'âge des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants en 2020

Unité : nombre

		Tranche d'âge						
Infractions	Moins de	13 à	18 à	Plus de	Inconnu	Total		
	12 ans	17 ans	25 ans	25 ans	Incomiu			
Exploitation de la prostitution				4		4		
d'autrui	_	-	_	4	-	4		
Exploitation de la mendicité d'autrui	-	-	-	4	-	4		
Exploitation du travail ou des				8		8		
services forcés	_	-	_	0	_	O		
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	1	-	-		
Servitude domestique	-	-	-	1	-	1		
Esclavage et pratiques analogues	-	-	-	1	-	-		
TIM avec but de traite des personnes	-	-	-	3	-	3		
Mariage Précoce ou Forcé	_	-	1	1	-	2		
Proxénétisme	-	3	2	1	-	6		
Servitude pour dette	_	-	-	1	-	-		
Autres	-	-	1	4	-	5		
Total TP	-	3	4	26	-	33		
TIM	-	-	-	96	-	96		

Source : ANLTP/TIM

On constate que les personnes âgées de plus de 25 ans représentent la grande majorité des personnes déférées pour fait de traite des personnes (26), suivies de celles âgées de 18 à 25 ans (4) et celles comprises entre 13 et 17 ans (3).

Pour les auteurs déférés pour faits du trafic illicite de migrants, ils sont tous âgés de plus de 25 ans selon les informations recueillies auprès des tribunaux.

Tableau 29: Niveau d'instruction des auteurs de traite des personnes et du trafic illicite de migrants en 2020

Unité: nombre

Infractions	Niveau d'instruction							
	Illettré	Coranique	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Supérieur	Inconnu	Total
Exploitation de la prostitution d'autrui	2	-	-	-	-	-	2	4
Exploitation de la mendicité d'autrui	4	-	-	-	-	-	-	4
Exploitation du travail ou des services forcés	8	-	-	-	-	-	-	8
Trafic/ prélèvement d'organe	1	-	-	-	-	-	-	1
Servitude domestique	1	-	-	-	-	-	-	1
Esclavage et pratiques analogues	-	-	-	-	-	-	-	-
TIM avec but de traite des personnes	2	-	-	-	1	-	-	3
Mariage Précoce ou Forcé	1	-	-	-	1		-	2
Proxénétisme	•	-	-	3	-	-	3	6
Servitude pour dette	1	-	-	-	-	-	ı	1
Autres	-	-	-	-	3	-	2	7
Total TP	18	-	-	3	5	-	7	33
TIM	36	2	-	10	5	1	42	96

Source : ANLTP/TIM

Parmi les 33 auteurs déférés pour traite des personnes et infractions assimilées, 18 sont des illettrées; 7 sont de niveau d'instruction inconnu; 5 sont de niveau secondaire et 3 de niveau primaire, soit une proportion respective de 55%, 21%, 15% et 9%. Le niveau d'instruction des auteurs déférés pour trafic illicite de migrants est inconnu pour la majorité d'entre eux (44%). Les auteurs illettrés et les auteurs ayant le niveau primaire, secondaire, coranique et supérieur représentent respectivement 38%, 10%, 5%, 2% et 1%.

• Identité et parcours des auteurs de la traite des personnes

Tableau 30 : Effectif des auteurs déférés pour traite de personnes par nationalité en 2020

Unité: nombre

Nationalité	Maje	eurs	Mineur	'S	Total
Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Ghana	3	-	-	-	3
Guinée	1	-	-	-	1
Libye	2	-	-	-	2
Mali	1	2	1	-	3
Niger	12	3	-	3	18
Nigeria	1	2	1	-	3
Sénégal	1	-	-	-	1
Tchad	1	-	-	-	1
Togo	-	1	-	-	1
Total	22	8	-	3	33

Source : ANLTP/TIM

Le tableau ci-dessus nous présente la nationalité des personnes déférées pour fait de traite des personnes. Ainsi, 18 nigériens (12 hommes, 3 femmes et 3 filles) et respectivement 3 personnes pour chacun de ces pays à savoir le Nigéria (1 homme et 2 femmes) ; le Ghana (3 hommes) et le Mali (1 homme et 2 femmes) représentent la majeure partie de ces personnes.

Tableau 31 ; Destination des auteurs de traite des personnes en 2020

Unité: nombre

Dove	Maj	eurs	Min	neurs	Total
Pays	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
Algérie	2	-	-	-	2
Arabie Saoudite	-	1	-	-	1
Guinée	1	-	-	-	1
Libye	2	1	-	-	3
Mali	1	-	-	-	1
Niger	11	5	-	3	19
Soudan	Ī	1	-	-	1
Autres	5	-	-	-	5
Total	22	8	-	3	33

Source : ANLTP/TIM

Ce tableau présente la destination des auteurs de traite des personnes. Ainsi, parmi les pays de destinations de ces derniers, le Niger (12 hommes, 5 femmes et 3 filles), la Lybie et l'Algérie sont les plus fréquentés.

• Parcours des auteurs du trafic illicite de migrants

Tableau 32 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants par nationalité en 2020

Unité : nombre

Nationalitá	Maj	eurs	Mine	Mineurs		
Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles		
Cameroun	1	-	-	-	1	
Gambie	2	-	-	-	2	
Ghana	3	-	-	-	3	
Libye	3	-	-	-	3	
Mali	2	-	-	-	2	
Niger	67	3	-	-	70	
Nigeria	7	-	-	-	7	
Sénégal	1	-	-	-	1	
Togo	1	-	-	1	1	
Autres	6	-	-	-	6	
Total	93	3	-	-	96	

Source : ANLTP/TIM

On remarque que parmi les auteurs déférés de nationalité précisée, les nigériens (67 hommes et 3 femmes) sont les plus nombreux suivis des nigérians (7 hommes), des ghanéens et libyens avec respectivement 3 hommes chacun. Par ailleurs, il y'a 6 hommes dont leur nationalité n'est pas précise.

Tableau 33 : Répartition des auteurs du trafic illicite de migrants selon les destinations

Unité: nombre

D	Maj	Majeurs		Mineurs		
Pays	Hommes	Femmes	Garçons	Filles		
Algérie	10	-	-	-	10	
Libye	32	-	-	-	32	
Niger	3	-	-	-	3	
Nigeria	1	-	-	-	1	
Autres	47	3	-	-	50	
Total	93	3	-	-	96	

Source : ANLTP/TIM

Ce tableau montre la répartition les trafiquants selon leur destination. Ainsi les destinations précisées les plus fréquentées pour ces derniers sont la Libye et de l'Algérie avec respectivement 32 et 10 trafiquants et d'autres destinations notamment certains pays d'Afrique et de l'Europe avec 50 trafiquants.

• Situation des victimes de traite des personnes et migrants objets de trafic

Tableau 34 : Effectif des victimes de la traite des personnes et de migrants objets de trafic par infraction en 2020

Unité : nombre

		Victim	es Enregis	strées	
Type d'infractions	Maj	jeurs	Mineurs		- Total
	Н	F	G	F	Total
Exploitation de la prostitution d'autrui	-	-	-	2	2
Exploitation de la mendicité	-	-	-	1	1
Exploitation du travail ou des services forcés	-	-	2	-	2
Trafic/ prélèvement d'organe	-	-	-	-	-
Servitude domestique	-	-	-	1	1
Esclavage et pratiques analogues	-	-	-	-	-
TIM avec but de traite des personnes	1	-	-	-	1
Mariage Précoce ou forcé	-	1	-	1	2
Proxénétisme	-	2	-	_	2
Servitude pour dette	-	-	-	-	-
Autres	-	_	-	1	1
Total TP	1	3	2	6	12
TIM	10	8	-	1	19

Source : ANLTP/TIM

Le tableau ci-dessus renseigne sur la situation des victimes de traite des personnes et des migrants objets de trafic par infraction. En effet, 12 victimes de traite des personnes ont été enregistrées au niveau des juridictions dont 4 majeurs (1 homme et 3 femmes) et 8 mineurs (2 garçons et 6 filles).

Aussi, 19 migrants objets de trafic ont été enregistrés parmi lesquels on dénombre respectivement 10 hommes, 8 femmes et 1(e) fille.

• Tranche d'âge et niveau d'instruction des victimes de traite des personnes et des migrants objets de trafic

Tableau 35 : Tranche d'âge des victimes de traite des personnes et du trafic illicite de migrants en 2020

Unité: nombre

		Tr	anche d'â	ge		
Infractions	Moins de	13 à	18 à	Plus de	Inconnu	Total
	12 ans	17 ans	25 ans	25 ans	2110011110	
Exploitation de la prostitution d'autrui	1	1	ı	1	-	2
Exploitation de la mendicité d'autrui	1	-	-	-	-	1
Exploitation du travail ou des services forcés	-	2	-	-	-	2
Trafic/ prélèvement d'organe	-	1	1	-	-	-
Servitude domestique	-	1	1	1	-	1
Esclavage et pratiques analogues	-	1	1	1	-	1
TIM avec but de traite des personnes	-	-	-	1	-	1
Mariage Précoce ou Forcé	-	1	1	-	-	2
Proxénétisme	-	1	1	2	-	2
Servitude pour dette	-	-	-		_	-
Autres	-	1	-	-	-	1
Total TP	2	6	1	3	-	12
TIM	-	1	6	11	1	19

Source : ANLTP/TIM

La répartition des victimes de la traite des personnes et infractions assimilées par âge. En effet, on constante que les victimes de la traite des personnes et infractions assimilées dont l'âge est compris entre 13 et 17 ans sont les plus nombreuses (6 personnes) suivies de celles de plus de 25 ans et celles des moins de 12 ans avec respectivement 3 et 2 victimes.

Concernant les migrants objets du trafic, la tranche d'âge de plus de 25 ans est la plus représentative (11 migrants) suivis de ceux dont l'âge est compris en 18 et 25 ans (6 migrants) et ceux dont l'âge est compris entre 13 et 17 ans et ceux dont l'âge est inconnu ont chacun 1 migrants objet de trafic.

Tableau 36 : Niveau d'instruction des victimes de traite des personnes et migrants objets de trafic en 2020

Unité : nombre

Infus ations				Ni	veau d'instruction	n		Total
Infractions	Illettré	Coranique	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Supérieur	Inconnu	Total
Exploitation de la prostitution d'autrui	1	1		-	1	-	-	2
Exploitation de la mendicité d'autrui	1	1		-	-	-	-	1
Exploitation du travail ou des services forcés	1	1		2	-	-	-	2
Trafic/ prélèvement d'organe	1	-	-	-	-	-	_	-
Servitude domestique	-	-	-	-	-	-	1	1
Esclavage et pratiques analogues	-	-	-	-	-	-	-	-
TIM avec but de traite des personnes	-	-	-	-	-	-	1	1
Mariage Précoce ou Forcé	1	-	-	-	1	-	-	2
Proxénétisme	-	-	-	-	-	-	2	2
Servitude pour dette	-	-	-	-	-	-	_	-
Autres	-	-	-	-	1	-	_	1
Total TP	1	2	-	2	3	-	4	12
TIM	2	-	-	-	2	4	11	19

Source : ANLTP/TIM

Les victimes dont le niveau d'instruction est inconnu (4) suivi de celles dont le niveau d'instruction est secondaire (3). Cependant 11 migrants objets de trafic ont un niveau d'instruction inconnu et 4 dont le niveau d'instruction est supérieur.

• Identité et parcours des victimes de traite des personnes

Tableau 37 : Nationalité des victimes de traite des personnes en 2020

Unité : nombre

Nationalité	Maj	eurs	Min	eurs	Total
Nationante	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
Ghana	1	-	-	-	1
Niger	-	3	2	5	10
Sera Leone	-	-	-	1	1
Total	1	3	2	6	12

Source : ANLTP/TIM

Tableau 38 : Destination des victimes de traite des personnes en 2020

Unité: nombre

Dovis	Majeurs		Min	Mineurs		
Pays	Hommes	Femmes	Garçons	Filles		
Libye	1	-	-	1	2	
Niger	-	3	2	5	10	
Total	1	3	2	6	12	

Source : ANLTP/TIM

Les tableaux ci-dessus renseignent sur la nationalité et le parcours des victimes de traite des personnes. En effet ces victimes sont majoritairement des nigériens (10 victimes) ayant pour destination le Niger et la Libye.

D'après les investigations effectuées, le constat fait ressortir que toutes les victimes ont été exploitées au Niger.

• Parcours des migrants objets du trafic

Tableau 39 : Nationalité des migrants objets du trafic en 2020

Unité : nombre

Nationalité	Maj	eurs	Min	Mineurs		
Nationante	Hommes	Femmes	Garçons	Filles		
Cote d'Ivoire	_	-	-	1	1	
Niger	-	1	-	-	1	
Nigeria	5	7	-	-	12	
Tchad	3	-	-	ı	3	
Autres	2	-	-	-	2	
Total	10	8	-	1	19	

Source: ANLTP/TIM

Tableau 40: Destination des migrants objets du trafic en 2020

Unité: nombre

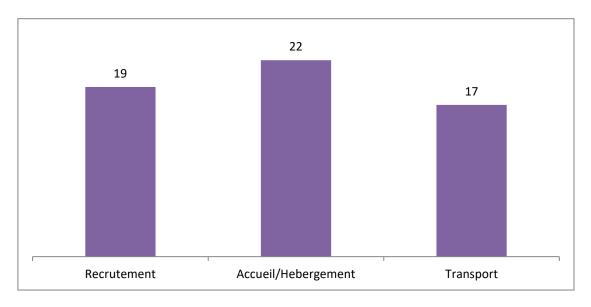
Pays	Maje	eurs	Mineu	rs
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Niger	10	8	-	1
Total	10	8	-	1

Source: ANLTP/TIM

Les tableaux ci-dessus retracent la nationalité et le parcours des migrants objets de trafic. On constate que la majeure partie des migrants objets de trafic sont des nigérians (5 hommes et 7 femmes) suivis des tchadiens.

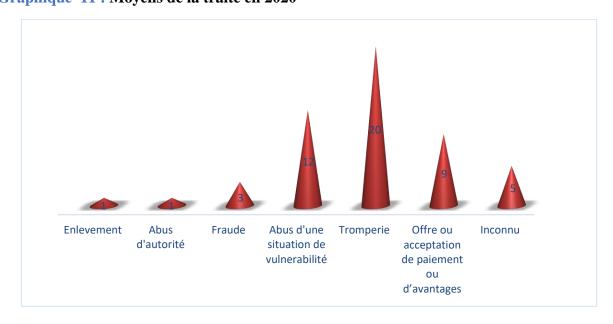
- Processus de la traite des personnes
- Acte de la traite

Graphique 10: Actes de traite des personnes en 2020



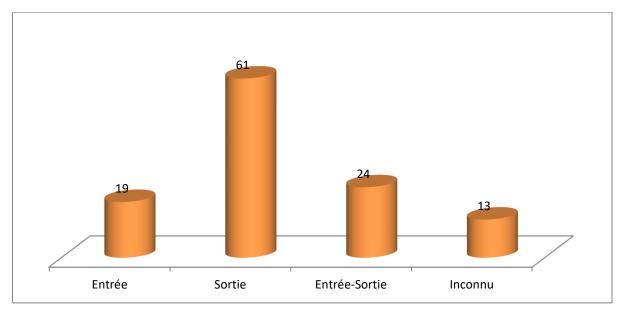
L'Accueil/Hébergement est l'acte de traite le plus utilisé (22 cas) suivi du Recrutement (19 cas) et de Transport/Transfert (17 cas).

• Moyens de la traite des personnes Graphique 11 : Moyens de la traite en 2020



Ce graphique met en évidence les moyens de la traite utilisés. Ainsi l'abus d'une situation de vulnérabilité et la tromperie sont les plus utilisés avec respectivement 12 et 20 cas.

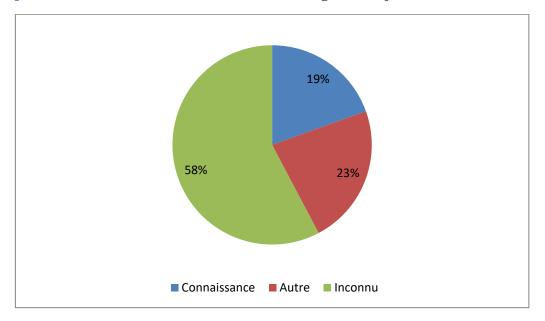
• Les éléments relatifs au trafic illicite de migrants Graphique 12 : Actes du trafic illicite de migrants en 2020



On constante que la majorité des trafiquants assure la sortie du territoire nigérien (61 cas).

• Relation auteurs du trafic illicite-migrants objets de trafic

Graphique 13: Relation auteurs du trafic illicite-migrants objets de trafic en 2020



On constante que 58% des auteurs n'ont aucune relation avec les migrants alors que 23% des passeurs connaissent les migrants.

2. Gendarmerie

• Situation des auteurs de la traite des personnes

Tableau 41 : Situation des auteurs de la traite des personnes en 2020

Unité : nombre

Autouma		Maj	eurs	Mine	urs	Total
Auteurs		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	1 Otal
Arrêtés	Arrêtés		_	-	-	5
	Les victimes	_	_	-	-	-
	Les parents	-	_	-	-	-
Dont dénoncés	Les OSC et ONG	-	-	-	-	-
par	Les services étatiques	3	-	-	-	3
	Les particuliers	2	-	-	-	2
Déférés à la	justice	5	-	-	-	5
Libérés	_	_	-	-	-	-
Déjà connus		-	_	-	_	-

Source: ANLTP/TIM

La Gendarmerie a arrêté 5 personnes pour fait de traite des personnes qui sont toutes de sexe masculin déférées à la justice. Parmi elles, 2 ont été dénoncées par les particuliers et 3 par les services étatiques.

• Situation des auteurs du trafic illicite de migrants

Tableau 42 : Situation des auteurs du trafic illicite de migrants en 2020

Unité: nombre

Autouma		Maj	eurs	Mineurs		Total
Auteurs		Hommes Femmes		Garçons	Filles	Total
Arrêtés		3	-	-	-	3
	Les victimes	-	-	1	-	•
Dont	Les parents	-	-	-	-	-
Dont dénoncés	Les OSC et ONG	-	-	1	-	•
par	Les services étatiques	3	-	1	-	3
	Les particuliers	-	-	1	-	•
Déférés à la justice		3	-	-	_	3
Libérés		-	-	-	_	
Déjà connus		-	-	-	-	-

Source : ANLTP/TIM

La Gendarmerie a arrêté 3 personnes pour fait de trafic Illicite de migrants qui sont toutes de sexe masculin dénoncées par les particuliers et déférées à la justice.

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 43 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par nature d'assistance en 2020

Unité: nombre

Victimes		Maj	eurs	Min	eurs	Total
Vicumes		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		2	11	2	5	20
	Médicale	-	1	-	1	-
	Psychologique	-	ı	-	1	
	Sociale					
	(nourriture	-	-	-	-	-
	habillement)					
	Juridique	-	-	-	4	4
Nature d'assistance	Référencement	-	1	2	4	7
	Placement					
	d'urgence	-	-	-	-	-
	Conseils aux					
	parents	-	-	_	-	-
	Retour en		_		_	_
	famille	_	-	-	-	-

Source: ANLTP/TIM

Au cours de l'année 2020 la Gendarmerie a enregistré 20 victimes (2 hommes, 11 femmes, 2 garçons et 5 filles) pour fait de traite des personnes et infractions assimilées dont 4 filles ont été assistées juridiquement et 7 victimes (1 femme, 2 garçons et 4 filles) ont bénéficié de référencement.

• Situation des migrants objets du trafic

Tableau 44 : Situation des migrants objets de trafic enregistrés et par nature d'assistance en 2020

Unité: nombre

Mignanta		Maj	eurs	Mineurs		Total
Migrants		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	10tai
Enregistrés		8	14	-	1	23
	Médicale	-	-	-	-	-
	Psychologique	-	-	-	-	-
	Sociale					
	(nourriture	-	-	-	-	-
Nature	habillement)					
d'assistance	Juridique	-	-	-	1	1
u assistance	Référencement	-	-	-	1	1
	Placement					
	d'urgence	-	-	-	-	•
	Conseils aux					
	parents	_	_	_	_	•
	Retour en famille	_	_	-	_	-

Source: ANLTP/TIM

La Gendarmerie a enregistré 23 migrants objets de trafic à savoir 8 hommes, 10 femmes et 1 fille. Cette dernière a bénéficié d'une assistance juridique et a été référencée à l'OIM pour une meilleure prise en charge.

3. Police Nationale

Cette partie présente les données recueillies par la mission de collecte de données

• Situation des auteurs de la traite des personnes

Tableau 45 : Situation des auteurs de la traite des personnes arrêtés en 2020 par la Police Nationale

Unité: nombre

Autour		Maj	eurs	Mineurs		Total
Auteurs		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	1 Otai
Arrêtés		4	5	-	-	9
	Les victimes	-	-	-	-	-
Dont	Les parents	-	-	-	-	-
Dont dénoncés	Les OSC et ONG	-	-	ı	-	•
par	Les services étatiques	4	5	1	-	9
	Les particuliers	-	-	-	-	•
Déférés à la justice		4	5	-	-	9
Libérés		-	_	-	_	-
Déjà connus	3	-	-	-	-	-

Source : ANLTP/TIM

Les services de la Police Nationale ont arrêté 9 personnes pour fait de traite des personnes dont 4 hommes et 5 femmes, toutes dénoncées par les services étatiques et déférées à la justice.

• Situation des auteurs du trafic illicite de migrants

Tableau 46 : Situation des auteurs du trafic illicite de migrants arrêtés en 2020 par la Police Nationale

Unité : nombre

At a		Majo	eurs	Mine	urs	Total
Auteurs		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Arrêtés		5	-	-	-	5
	Les victimes	-	-	-	-	-
	Les parents	-	-	-	-	-
Dont dénoncés	Les OSC et ONG	-	-	-	-	
par	Les services étatiques	5	-	-	-	5
	Les particuliers	-	-	-	-	-
Déférés à la justice		5	-	-	-	5
Libérés		-	-	-	-	-
Déjà connus		-	-	-	-	-

Source : ANLTP/TIM

Cinq (5) hommes dénoncés par les services étatiques et déférés à justice pour fait de trafic illicite de migrants ont été enregistrés par la Police Nationale.

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 47 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées et par nature d'assistance en 2020

Unité: nombre

Viotimo		Majeurs		Mineurs		T-4-1
Victimes	Vicumes		Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		-	-	1	5	6
	Médicale	-	-	-	-	-
	Psychologique	-	-	1	3	4
	Sociale (nourriture habillement)	-	-	1	3	4
Nature	Juridique	-	-	1	3	4
d'assistance	Référencement	-	-	1	2	3
	Placement d'urgence	-	-	-	-	-
	Conseils aux parents	-	-	-	-	-
	Retour en famille	-	-	-	-	-

Source: ANLTP/TIM

Les services de la Police Nationale ont enregistré 6 victimes de traite de personnes et infractions assimilées (1 garçon et 5 filles) dont 4 ont été assistées (référencement, psychologique et sociale).

Notons qu'une victime donnée peut bénéficier de plusieurs types d'assistance.

• Situation des migrants objets du trafic

Tableau 48 : Situation des migrants objets du trafic selon les assistances reçues en 2020

Unité: nombre

Migrants	Migrants		eurs	Mineurs		Total
Migrants			Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		34	13	4	3	54
	Médicale	-	-	2	1	3
	Psychologique	7	7	2	3	19
	Sociale (nourriture habillement)	7	7	2	3	19
Nature	Juridique	_	-	2	1	3
d'assistance	Référencement	5	5	-	2	12
	Placement d'urgence	-	-	-	-	-
	Conseils aux parents	-	-	-	-	-
	Retour en famille	_	_	_	-	-

Source : ANLTP/TIM

La Police a enregistré 54 migrants objets de trafic dont 19 migrants ont bénéficié d'assistance psychologique et sociale, 12 ont bénéficié d'un référencement et 3 migrants sont assistés médicalement et juridiquement.

4. Directions régionales et départementales de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 49 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées auprès des services de la promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et par nature d'assistance en 2020

Unité : nombre

Victimes		Majo	eurs	Mine	urs	Total
Victimes	Victimes		Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		-	-	44	50	94
	Médicale	-	-	20	10	30
	Psychologique	-	-	42	42	84
	Sociale (nourriture habillement)	-	-	41	27	68
Nature d'assistance	Signalement au juge des mineurs	-	-	43	41	84
d assistance	Référencement	-	-	6	15	21
	Placement d'urgence	-	-	6	2	8
	Conseils aux parents	-	-	36	47	83
	Retour en famille	-	_	43	37	82

Source: ANLTP/TIM

On constate que l'assistance psychologique et le signalement au juge des mineurs sont les plus octroyées (avec 84 victimes chacune) suivies de conseil aux parents (83 victimes) et du retour en famille (82 victimes).

• Situation des migrants objets de trafic

Tableau 50 : Situation des migrants objets de trafic enregistré auprès des services de la promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et par nature d'assistance en 2020

Unité : nombre

Migrants	Migrants		Majeurs		Mineurs	
Migrains			Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrées		-	-	41	10	51
	Médicale	-	-	27	10	37
	Psychologique	-	-	40	10	50
	Sociale (nourriture habillement)	-	-	41	10	51
Nature	Signalement au juge des mineurs	-	-	41	9	50
d'assistance	Référencement	-	1	_	-	•
	Placement d'urgence	-	-	-	-	-
	Conseils aux parents	-	-	41	10	51
	Retour en famille	-	-	41	10	51

Source : ANLTP/TIM

On constate que le conseil aux parents, l'assistance sociale et le retour en famille (51 victimes chacune) sont les plus fournies suivis du signalement au juge des mineurs et l'assistance psychologique (50 victimes chacune).

5. Organisations de la société civile

• Situation des victimes de la traite des personnes

Tableau 51 : Situation des victimes de la traite des personnes enregistrées par nature d'assistance par les OSC en 2020

Unité: nombre

Viotimos	Victimes		jeurs	Mine	urs	Total
Victimes			Femmes	Garçons	Filles	1 Otal
Enregistrés		15	5	12	7	39
	Médicale	11	-	7	2	20
	Psychologique	-	5	5	6	16
	Sociale (nourriture habillement)	-	5	-	4	9
Nature	Juridique	11	1	12	3	26
d'assistance	Référencement	-	3	1	3	6
d assistance	Placement d'urgence	-	1	1	2	2
	Conseils aux parents	-	-	1	-	1
	Retour en famille	-	5	5	5	15

Source : ANLTP/TIM

39 victimes ont été enregistrées auprès des OSC ayant bénéficié diverses assistances. En effet, l'assistance juridique, médicale et psychologique sont les plus reçues avec respectivement 26, 20 et 16 victimes.

• Situation des migrants objets du trafic

Tableau 52 : Situation des migrants objets de trafic enregistré par nature d'assistance par les OSC en 2019

Unité : nombre

Michanta		Ma	jeurs	Mine	urs	Total
Migrants	viigrants		Femmes	Garçons	Filles	Total
Enregistrés	Enregistrés		-	1	-	1
	Médicale	-	-	1	-	1
	Psychologique	-	-	1	-	1
	Sociale (nourriture habillement)	-	-	1	-	-
Nature	Juridique	-	-	1	-	1
d'assistance	Référencement	-	-	ı	-	•
	Placement d'urgence	-	-	-	-	-
	Conseils aux parents	-	-	1	-	1
	Retour en famille	_	-	1	_	1

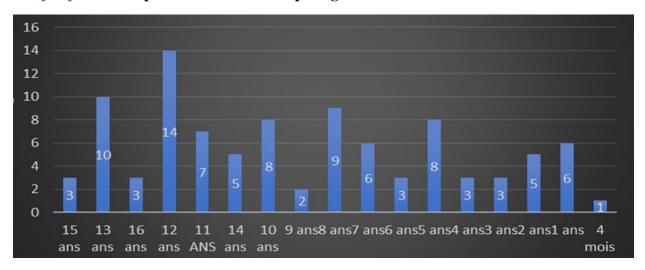
Source : ANLTP/TIM

On constate qu'un (1) garçon migrant objet de trafic a été enregistré et est pris en charge.

6. Présentation des données du centre d'accueil et de protection des victimes de traite de Zinder

Au cours de l'année 2020, 96 victimes ont été enregistrées dont 67 de sexe féminin et 29 de sexe masculin. Les victimes étaient toutes des mineures et âgées de 4 mois à 15 ans.

Graphique 14: Répartition des victimes par âge



Comme on peut le constater sur ce graphique, les enfants de 12 ans sont les plus nombreux 14 au total, suivi de ceux de 13 ans qui sont au nombre de 10 puis ceux de 10 ans qui sont au nombre de 8. Les autres enfants étant âgés de 4 mois à 15 ans, il faut également souligner que toutes les victimes enregistrées sont de nationalité Nigérienne.

LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES

Certaines difficultés ont été recensées durant cette mission de collecte de données notamment :

- ✓ Des localités comme Bilma, N'Guiguimi, Tchintabaraden n'ont pas été couvertes pour cause d'insécurité ;
- ✓ La réticence de certaines structures à communiquer leurs données ;
- ✓ La non-compréhension des phénomènes de traite des personnes et du trafic illicite de migrants au niveau de certaines structures ;
- ✓ Le manque de données désagrégées dans les rapports de certaines structures, qui ne permet pas de renseigner l'outil de collecte.

VI. RECOMMANDATIONS

Au terme de cette mission, les recommandations suivantes sont formulées :

1. A l'endroit de l'ANLTP/TIM

- ✓ Intensifier le renforcement des capacités de l'ensemble des magistrats, les responsables de la Police Nationale ainsi que les Commandants des Brigades de la Gendarmerie Nationale sur les questions de traite des personnes et de trafic illicite de migrants ;
- ✓ Former les points focaux de l'ANLTP/TIM et les chefs de parquet sur la tenue des registres spéciaux sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
- ✓ Poursuivre les séances de formation et de sensibilisation à l'endroit des acteurs de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ainsi que les OSC intervenant dans le domaine :
- ✓ Mettre à jour la cartographie des acteurs intervenant dans le domaine de la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
- ✓ Sensibiliser les structures productrices des données sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
- ✓ Former les acteurs sur les outils de collecte ;
- ✓ Réviser et adapter les outils de collecte aux réalités de chaque acteur ;
- ✓ Etablir une liste exhaustive des infractions assimilées à la traite des personnes.

2. A l'endroit des structures étatiques

- Faciliter l'accès à leurs données

CONCLUSION

Le phénomène de la traite des personnes et du trafic illicite des migrants sont très complexes et difficiles à cerner du fait qu'ils impliquent plusieurs acteurs dont les niveaux de responsabilité varient en fonction des groupes concernés et des conséquences qu'ils engendrent. Il s'agit alors des phénomènes réels vécus au quotidien et leur éradication nécessite une bonne connaissance de leurs ampleurs dans l'espace et dans le temps.

La collecte des données actuelle rentre dans le cadre des actions menées par l'ANLTP/TIM pour la compréhension de ces deux phénomènes en vue de prendre des mesures pour leur maîtrise et leur prévention. Il ressort de cette opération les résultats globaux suivants selon les six (6) groupes des structures visités par les équipes de collecte :

> Tribunaux

- 2019: 30 personnes mises en cause pour faits de traite des personnes et infractions assimilées toutes poursuivies et 122 personnes mises en cause pour faits de trafic illicite de migrants dont 111 auteurs poursuivis; 25 victimes de traite des personnes et 19 migrants objets du trafic;
- 2020 : 33 personnes mises en cause pour faits de traite des personnes et infractions assimilées dont 29 sont poursuivies et 96 personnes mises en cause pour faits de trafic illicite de migrants dont 84 poursuivies ; 18 victimes de traite des personnes et 19 migrants objets du trafic ;

> Gendarmerie Nationale

- 2019 : 5 personnes arrêtées et 5 victimes enregistrées pour fait de traite des personnes et infractions assimilée ; 3 personnes arrêtées et 24 migrants objets de trafic enregistrés ;
- **2020 :** 5 personnes arrêtées et 20 victimes enregistrées pour fait de traite des personnes et infractions assimilée ; 3 personnes arrêtées et 23 migrants objets de trafic enregistrés :

Police Nationale

- 2019 : 5 personnes arrêtées et 6 victimes enregistrées pour fait de traite des personnes et infractions assimilée ; 31 personnes arrêtées et 35 migrants objets de trafic enregistrés ;
- **2020 :** 9 personnes arrêtées et 6 victimes enregistrées pour fait de traite des personnes et infractions assimilée ; 5 personnes arrêtées et 54 migrants objets de trafic enregistrés :

Directions de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

- **2019 :** 79 mineurs sont victimes de traite des personnes et infractions assimilées et aucun migrant objet de trafic enregistré ;
- **2020**: 94 mineurs sont victimes de traite des personnes et infractions assimilées et 51 migrants objets de trafic enregistrés ;

> Organisations de la Société Civile

- **2019 :** 19 victimes de traite des personnes et 3 migrants objets de trafic ont été enregistrés ;
- **2020 :** 39 victimes de traite des personnes et 1 migrant objet de trafic ont été enregistrés ;
- > Centre d'accueil et de protection des victimes de traite de Zinder
- **2019 :** 7 victimes de traite des personnes ont été enregistrées ;
- **2020** : 96 victimes de traite des personnes ont été enregistrées.

ANNEXES

ANNEXE 1: LISTE DES ONG ET OSC VISITEES

AEJT (Association des Enfants Jeunes Travailleurs) à Zinder;

ANDDH (Association Nigérienne pour la Défense de Droits de l'Homme) à Dakoro, Doutchi, Madarounfa ;

ANTD (Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime) à Boboye, Niamey ;

CNDH (Commission Nationale des Droits Humains) à Diffa;

COOPI (Cooperazion Internazionale) à Diffa;

LTHP (Lutte contre le Trafic Humain, la Prostitution et l'Immigration Clandestine) à Niamey ;

OIM (Organisation Internationale de Migrations) au niveau national;

SOS FEVVF (SOS Femmes Enfants Victimes de Violences Familiales) dans toutes les régions du Niger ;

TIMIDRIA dans toutes les régions du Niger.

ANNEXES 2 : FICHE DE COLLECTE DES DONNEES TRAITE DES PERSONNES ET TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS

Questionnaire sur la Traite

o Entête	
Localité :	Année:
1.1 Nom de la structure d'enregistrement (code)	
1.2 Code de la victime / victime	
1.3 Date de signalement	
1.4 Date d'enregistrement	
1.5 Qui a signalé ce cas ? (Police, ONG, Victime, autres)	
1.6 Est-ce que le cas a été signalé à d'autres organisations ?	Oui / non
The Est of que to our a our signate a a autres organisations :	Si oui précisez :
	1. Déclaration
o Moyens d'informations	2. Documents officiels
o woyons a miormanons	3. Téléphone
	4. Autres moyens

INFORMATIONS PERSONNELLES SUR LA VICTIME		
- Sexe	- Masculin	
	- Fémini	n
- Age	- Enfant (de 0 à 12 ans)	
	- Mineur (de 13 à 17 ans)	
Tige	- Adulte (de 18 à 25 ans)	
	- Adulte plus de 25ans	
- Nationalité		
- Pays de résidence		
- Situation de séjour	- Régulière	
- Situation de sejour	- Irrégulière	
- Nombre d'enfants		
	- Illettré	
	- Coranique	
- Niveau d'éducation	- Préscolaire	
- INIVCAU d' Cddcation	- Primaire	
	- Secondaire	
	- Supérieur	
	· Célibataire	
- Situation matrimoniale	· Marié (e)	
- Situation matimomate	· Divorcé (e)	
	· Veuf (veuve)	
- Profession		
	Assistance	Institution
	· Hébergement	— prestataire
- Assistance et institution prestataire	· Psychologique	
	· Sociale (nourriture,	
	habillement,)	
	· Juridique / judiciaire	
	· Médicale	
	· Retour en famille	
	· Réinsertion sociale	

	 Placement d'urgence Signalement au juge des mineurs Conseil aux parents / médiation familiale Référencement (structure qualifiée) Bénéficié d'un permis de séjour temporaire ou permanent Refusé l'assistance Rapatrié (de et vers)
- Autres informations sur la victime	

- INFORMATIONS PERSONNELLES SUR L'AUTEUR DE TRAITE		
Sexe	1. Masculin	
Seac	2. Féminin	
Âge	Mineur	
Age	Majeur	
· Nationalité		
	Victime de traite	
	Objet de trafic	
Déjà connu	Auteur de traite	
	Auteur de trafic de migrants	
	Autre fait. Précisez :	
· Profession		
Citardian 1, alima	1. Régulière	
Situation de séjour	2. Irrégulière	
Niveau d'éducation	3. Illettré	
	4. Coranique	
	5. Préscolaire	

	6.	Primaire
	7.	Secondaire
	8.	Supérieur
Autres informations sur l'auteur	9.	

PROCESSUS DE TRAITE			
	1. Recrutement oui / non		
Actes	2. Transfert/transport oui / non		
	3. Accueil/hébergement oui / non		
	· Menace de recours ou recours à la force		
	· Enlèvement		
	· Fraude		
	· Tromperie		
Moyens de la traite	· Abus d'autorité		
	· Abus d'une situation de vulnérabilité		
	· Offre ou acceptation de paiement ou d'avantages		
	· Autres (à préciser)		
	· Exploitation de la prostitution d'autrui		
	· Proxénétisme		
	· Travail ou services forcés		
	· Mendicité d'autrui		
Type d'exploitation	· Trafic / prélèvement d'organe		
	· Servitude domestique		
	· Esclavage et pratiques analogues		
	· Mariage forcé/précoce		
	· Servitude pour dette		

	Trafic illicite de migrants (en relation avec la traite des personnes)
	· Autres (à préciser) :
	N. Hommes:
Nombre de personnes	N. Femmes:
exploitées	N. Garçons:
	N. Filles:
	Recrutement
	Parent
	Ami
	Connaissance
· Relation du recruteur avec	Agence de placement
la victime	Recrutement en ligne
	Autre:
· Pays de recrutement	
	Parcours de la traite
	transfert/transport
· Pays de départ	
· Pays de transit	
· Pays de destination	
· Pays d'exploitation	
· Moyens de transport utilisés	
· Eléments relatifs au franchissement des frontières du Niger	· Passage par les postes frontaliers :
	· Avec document régulier
	· Avec document frauduleux
	· Sans document
	Contournement des postes frontaliers

	Oui / non
· Cas de violences sur la victime	Si oui, précisez

RÉPONSE PÉNALE		
· Personne déférée	Oui / non	
· Dossier classé sans suite	Oui / non	
· Personne poursuivie	Oui / non	
· Non-lieu	Oui / non	
· Personne jugée	Oui / non	
· Décision	RelaxeCondamnation (peine à préciser)	
· Voies de recours	Non/ Si oui (à préciser) :	
· Biens saisis	ScellésConfisquésRestitués	

Questionnaire sur le Trafic de migrants

· Entête	
Localité :	Année:
1.1 Nom de la structure d'enregistrement (code)	
1.2 Code de la victime / victime	
1.3 Date de signalement	
1.4 Date d'enregistrement	
1.5 Qui a signalé ce cas ? (Police, ONG, victimes, autres)	
1.6 Est-ce que le cas a été signalé à d'autres organisations ?	
1.6.1 Si oui, nommez l'organisation	
	· Déclaration
1.7 Moyens d'information ?	· Documents officiels
1.7 Woyens a miormation:	· Téléphone
	· Autres moyens

•	FORMATIONS PERSONNELLES SUR LES MIGRANTS	
	- Sexe	- Masculin
_	Sexe	- Féminin
		- Enfant (de 0 à 12 ans)
		o Accompagné
		o Non accompagné
	A ~~	- Mineur (de 13 à 18 ans)
-	Age	o Accompagné
		o Non accompagné
		- Adulte (de 18 à 25 ans)
		- Adulte plus de 26 ans
-	Nationalité	
-	Situation de	- Régulière
séjour		- Irrégulière
-	Nombre d'enfants	

	- Illettré		
- Niveau d'éducation	- Coranique		
	- Préscolaire		
	- Primaire		
	- Secondaire		
	- Supérieur		
	Assistance	Institution	
		prestataire	
	1. Hébergement		
	2. Psychologique		
	3. Sociale (nourriture, habillement,)		
	4. Juridique / judiciaire		
	5. Médicale		
	6. Retour en famille		
- Assistance et	7. Réinsertion sociale		
institution prestataire	8. Placement d'urgence		
	9. Signalement au juge des mineurs		
	10. Conseil aux parents / médiation familiale		
	11. Référencement (structure qualifiée)		
	12. Bénéficié d'un permis de séjour temporaire ou permanent		
	13. Rapatrié (de et vers)		
	14. Refusé l'assistance		

INFORMATIONS PERSONNELLES SUR L'AUTEUR DU TRAFIC		
Sexe	- Masculin - Féminin	
Âge	Mineur Majeur	
· Nationalité		
Déjà connu	Victime de traite	

	Objet de trafic
	Auteur de traite
	Auteur de trafic de migrants
	Autre fait. Précisez :
· Profession	
Situation de séjour	1. Régulière
	2. Irrégulière
Niveau d'éducation	3. Illettré
	4. Coranique
	5. Préscolaire
	6. Primaire
	7. Secondaire
	8. Supérieur
Appartenance à un réseau transnational	Oui / non
ou national	Si oui, précisez (type et nombre de personnes estimées).
- TRAFIC DE MIGRANTS	
· Actes de trafic	· Assurer l'entrée illégale sur le territoire nigérien
	· Assurer la sortie illégale du territoire nigérien
	· Autres infractions. Précisez :
· Avantages tirés par les trafiquants	· Matériels
	· Financiers
	· Autres
	Précisez.
· Relation du passeur avec le migrant objet du trafic	· Parent
	· Ami
	· Connaissance
	· Recrutement en ligne
	· Autres:

 Pays de départ Pays de transit Pays de destination 	· Terrestres
· Moyens de transport utilisés	· Aériens · Maritimes / fluviaux
· Eléments relatifs au franchissement des frontières du Niger	 Passage par les postes frontaliers : Avec document régulier Avec document frauduleux Sans document Contournement des postes frontaliers
· Cas de violences sur le migrant	Oui / non Si oui, précisez.

- RÉPONSE PÉNALE	
· Personne déférée	Oui / non
· Dossier classé sans suite	Oui / non
· Personne poursuivie	Oui / non
· Non-lieu	Oui / non
· Personne jugée	Oui / non
	1. Relaxe
· Décision	2. Condamnation (peine à préciser)
· Voies de recours	Non/ Si oui (à préciser) :
	Scellés
· Biens saisis	Confisqués
	Restitués